

Chef de Service (H/F)

Le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile, SESSAD de L'Aulp du Seuil, est ouvert 210 jours par an en moyenne. Il accueille 39 enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans qui présentent une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles associés, porteurs de troubles « dys » ou de troubles psychiques. Ils sont scolarisés en milieu ordinaire de la maternelle au collège, ULIS et SEGPA du Haut Grésivaudan.

La mission principale du SESSAD est d'assurer une éducation adaptée et un accompagnement médico-social afin de favoriser le développement harmonieux de la personnalité et des compétences au sein de l'environnement social et scolaire.

LE METIER

Lieu de travail : TENCIN (38570)

Le chef de service assume une fonction généraliste qui nécessite une vision globale du service et de ses environnements dans le cadre des dispositifs législatifs et réglementaires en rapport avec l'activité.

Par délégation du Directeur de Pôle, il assure:

- Le bon déroulement du projet d'établissement,
- La mise en œuvre des dispositions réglementaires et législatives, des actions éducatives auprès des jeunes et des familles,
- La mise en œuvre des projets personnalisés et individualisés,
- La gestion du budget éducatif,
- La gestion et animation des ressources humaines,
- La continuité de service par la gestion de planning du personnel,
- La coordination entre les différents services éducatifs,
- La relation avec la famille et les partenaires extérieurs.

LE PROFIL

Diplôme minimum requis : Formation supérieure de Niveau 2 (Caferuis, Master1..)

- Connaissance du secteur et établissements médico-sociaux recommandé
- Expérience de chef de service de 5 ans minimum
- Capacité de management d'équipe, bon relationnel, autonomie, rigueur
- Capacité à gérer les lignes budgétaires en lien avec l'activité
- Esprit d'analyse et de synthèse, travail en équipe pluridisciplinaire
- Maîtrise de l'outil informatique.

RÉMUNÉRATION & AVANTAGES

-  **Salaire brut annuel : à partir de 37K€**
-  **Mutuelle**
-  **Tickets restaurants**

-  **Congés trimestriels : 18 jours par an**
-  **Actions sociales et culturelles CSE**

